MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00150 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0342/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement spécial de **cinq cent quatre-vingt-cinq (585) élèves Assistants des Eaux et Forêts dont dix (10) femmes** à former à **l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts (ENEF)** pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement (MEEA), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de **dix-huit (18) ans au moins et de vingt-huit (28) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires du **Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les candidats de sexe masculin doivent avoir une taille minimale de 165 centimètres et ceux de sexe féminin une taille minimale de 160 centimètres.

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un certificat de visite et de contre-visite délivrée par une structure sanitaire militaire ou paramilitaire, revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant l'aptitude du candidat ;
- un certificat de non grossesse pour les candidats de sexe féminin.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ Une phase sportive de présélection qui se déroule dans les chefs-lieux de régions choisis pendant l'inscription.
La phase sportive consiste en :

- une course de vitesse :
  * 100 m pour les Hommes ;
  * 80 m pour les Femmes.

- une course de demi- fond :
  * 1000 m pour les Hommes ;
  * 800 m pour les Femmes.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées.

2°/ Une phase écrite d'admissibilité qui se déroule dans le centre choisi pendant l'inscription.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les épreuves écrites comptent pour 40 % et les épreuves sportives pour 60 %.

3°/ la visite médicale

Les mille deux-cents (1200) premiers pour les hommes et les trente (30) premières pour les femmes à l'issue de la phase écrite sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après une visite médicale d'incorporation et un contrôle approfondi.
Les candidats admis subissent une formation militaire et technique à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire, dans la catégorie III, échelle A du corps des Assistants des Eaux et Forêts, sous réserve d'une enquête de moralité.

La durée de la formation est de **dix-huit (18) mois.**

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours, après la rentrée, sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux de déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00153 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0336/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **quarante-cinq (45) élèves Assistants des Douanes dont quinze (15) femmes,** à former à **l'Ecole Nationale des Douanes (END)** pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de **dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires du **Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC),** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.
Les candidats doivent avoir une taille minimale de 165 centimètres.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ La phase écrite de présélection se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les trois cents (300) premiers chez les Hommes et les deux cents (200) premières chez les Femmes sont retenus pour la phase sportive.

2°/ La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;
*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/ Visite médicale.

Les soixante-dix (70) premiers chez les hommes et les quarante (40) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi et une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel des Douanes.

La durée de la formation est de **dix-huit (18) mois dont deux (02) mois de formation militaire**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00154 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0337/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **quatre (04) élèves Contrôleurs des Douanes dont deux (02) femmes,** à former à **l'Ecole Nationale des Douanes (END)** pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de **dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires du **Baccalauréat,** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ La phase écrite de présélection se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les trente (30) premiers chez les Hommes et les trente (30) premières chez les Femmes sont retenus pour la phase sportive.

2°/ La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;
*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/ Visite médicale.

Les dix (10) premiers chez les hommes et les dix (10) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi et une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel des Douanes.

La durée de la formation est de **vingt-et-un (21) mois dont deux (02) mois de formation militaire**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00155 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2025-0338/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **quatre (04) élèves Inspecteurs des Douanes dont deux (02) femmes,** à former à **l'Ecole Nationale des Douanes (END)** pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de **dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires de la **Maitrise ou de la Licence LMD en sciences économiques ou juridiques,** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ La phase écrite de présélection se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les trente (30) premiers chez les Hommes et les trente (30) premières chez les Femmes sont retenus pour la phase sportive.

2°/ La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;
*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/ Visite médicale.

Les dix (10) premiers chez les hommes et les dix (10) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi et une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel des Douanes.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois dont deux (02) mois de formation militaire**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général

Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
Le Secrétaire Général

Suanvaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Administration et du Travail

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00151 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0339/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **trois cents (300) élèves Assistants de Sécurité Pénitentiaire dont trente (30) Femmes,** à former à **l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP)** pour le compte du Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions (MJDHRI), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de **dix-huit (18) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires du **Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC),** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les candidats de sexe masculin doivent avoir une taille minimale de 170 centimètres et ceux de sexe féminin une taille minimale de 166 centimètres.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ La phase écrite de présélection se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les mille deux cents (1 200) premiers chez les Hommes et les six cents (600) premières chez les Femmes sont retenus pour la phase sportive.

2°/ La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;
*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/ Visite médicale.

Les six cents (600) premiers chez les hommes et les deux cent cinquante (250) premières chez les femmes sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi suivi d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire.

La durée de la formation est de **dix-huit (18) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé **à 06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général,



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
-=-=-=-=-=-=-=-
SECRETARIAT GENERAL
-=-=-=-=-=-=-
AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT
-=-=-=-=-=-=-
DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 25-00152 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort,
nous Vaincrons

Ouagadougou, le 23 FEV 2025

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n°2025-0340/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 21/02/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **vingt-cinq (25) élèves Contrôleurs de Sécurité Pénitentiaire,** à former à **l'Ecole Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP)** pour le compte du Ministère de la Justice et des Droits Humains, Chargé des Relations avec les Institutions (MJDHRI), dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session 2025.**

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de **dix-huit (18) ans au moins et de trente (30) ans au plus au 31 décembre 2025**, titulaires du **Baccalauréat,** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne **e-concours**, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 26 février 2025 à 00h 00mn au 07 mars 2025 à 23h 59mn.**

C. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques à :

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité.

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejeté.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

D. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le chef-lieu de région choisi pendant l'inscription. En outre, l'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport ayant servi à l'inscription.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas acceptées.

Le concours comporte trois (03) phases :

1°/ La phase écrite de présélection se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves écrites du concours consistent en un test de niveau et un test de psychotechnique, administrés sous forme de Questions à Choix Multiples (QCM).

L'épreuve de test de niveau est notée sur trente (30) points et l'épreuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les cent cinquante (150) premiers sont retenus pour la phase sportive.

2°/ La phase sportive d'admissibilité se déroule dans les centres où les candidats sont inscrits.

Les épreuves sportives portent sur :

*100m et 1000m pour les Hommes ;
*80m et 800m pour les Femmes.

Une moyenne inférieure à 12/20 au niveau des épreuves sportives est éliminatoire.

L'épreuve écrite compte pour 70% et les épreuves sportives pour 30%.

L'épreuve sportive est obligatoire et les dispenses ne sont pas acceptées.

3°/ Visite médicale.

Les soixante-quinze (75) premiers sont retenus pour la visite médicale d'incorporation.

L'admission définitive au concours n'est prononcée qu'après la visite médicale d'incorporation, le contrôle approfondi suivi d'une enquête de moralité.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de personnel de la Garde de Sécurité Pénitentiaire.

La durée de la formation est de **vingt et un (21) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé **à 06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

La date et les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA
Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Administration et du Travail